

# Hirondelles et martinets protégés



## Des lois pour les protéger

Les hirondelles et les martinets sont protégés par la loi (par le code de l'environnement et la liste des espèces protégées). En cela, la destruction de leur nid est interdite et punissable. Mais aussi, l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle notamment en période de reproduction et de dépendance, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens prélevés dans le milieu naturel qu'ils soient morts ou vivants.

En cas de menace, il est important de signaler la situation à l'Office français de la biodiversité qui pourra agir juridiquement. Contacter un organisme de protection de la nature tel que la LPO est également préconisé.

Illustration de Martinet en vol © Gregory 2013/2014



## La sensibilisation comme moyen de prévention

On ne doit pas sous-estimer le pouvoir du dialogue et de la transmission ! Il est du ressort de chacun de sensibiliser à la cause de ces oiseaux à l'équilibre fragile. La connaissance des enjeux et de la protection juridique portant sur les hirondelles et les martinets est encore trop rare. Il suffit la plupart du temps de communiquer autour de soi pour agir en prévention des menaces ou pour faire bouger les consciences !

Source de sensibilisation des habitants à Hirondelles © LPO PACA



## Des zones humides pour favoriser leur installation



Les hirondelles construisent leur nid à partir de la boue recueillie dans les zones humides, aux abords de leur site de nidification. Au cours du dernier siècle, plus de la moitié des zones humides a été détruite. Ces milieux sont encore aujourd'hui menacés en raison de l'urbanisation, de l'intensification de l'agriculture ou encore des pollutions. La France s'est engagée à préserver les zones humides sur son territoire, notamment à travers la signature de la convention internationale de Ramsar, qui vise à assurer l'utilisation rationnelle et durable des ressources en zones humides et à garantir leur conservation.

Illustration de Martinet © Aurélien AGUIERRE



## Des Refuges LPO propices à la nidification

Un Refuge LPO® est un terrain public ou privé sur lequel le propriétaire s'engage à préserver ou restaurer la biodiversité par la mise en place d'actions appropriées.

L'installation de nichoirs, la création d'une mare, la suppression de tous les pesticides sont autant de mesures réalisables au sein d'un Refuge LPO® favorable à la préservation des hirondelles et des martinets.

Refuge LPO® au Parc de l'Hôtel de Ville à Marseille - La Région © LPO PACA



## Des connaissances naturalistes



Les hirondelles et les martinets sont des oiseaux faciles à observer. Le développement de nos connaissances sur ces espèces permettra la mise en place d'actions favorables à leur préservation. Dans cet objectif, chaque année des comptages de nids sont réalisés. Ces suivis sont archivés et renseignés sur la base de données naturalistes faune-paca.org. De cette manière, il est possible d'observer les évolutions des populations et de connaître les situations à enjeux. Ces comptages permettent également aux citoyens de s'impliquer et de mieux connaître la biodiversité qui les entoure.

Vous aussi, venez contribuer près de chez vous à la protection de ces oiseaux en participant à l'enquête régionale !

Comptage des nids d'Hirondelles et de Martinets © LPO PACA



Conception : LPO PACA 2015. Infographies : Sébastien CARON, Sébastien URGES, Philippe 1. Martinet à ventre blanc © André SIMON, J. Martinet noir © Aurélien AGUIERRE, S. Hirondelle rufâtre © Aurélien AGUIERRE, A. Hirondelle de l'Inde © Aurélien AGUIERRE, S. Martinet noir © André SIMON, S. Martinet à ventre blanc © Michel BEGAUD